

M. Edward FENECH-ADAMI (Premier Ministre, Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les invités d'honneur, Mesdames et Messieurs, une réunion de chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue un événement plutôt rare; il en va de même de son objet. Si j'ai bien compris, il ne s'agit de rien moins ici que de proclamer officiellement une nouvelle Pax Europea et de poser solennellement la première pierre qui permettra de construire les institutions internationales appropriées que réclame cette paix.

Cet acte d'inauguration est aujourd'hui devenu possible du fait que 1989, l'année dernière, a été selon toute vraisemblance l'année que les historiens retiendront comme marquant la fin effective de la Deuxième guerre mondiale; la fin de la deuxième phase - longue de quarante quatre ans - de la guerre qui a été une sorte de phase "froide" interminable, caractérisée par une Europe coupée en deux, gelée dans l'hostilité. La glace était si dure que le processus du dégel lui-même a pris pas moins de quinze années d'Helsinki à Paris.

On peut dire d'un côté que le règlement de Yalta entre les grandes puissances et le découpage de l'Europe en deux moitiés séparées n'a pas été simplement la préparation de la fin de la phase "chaude" de la Deuxième guerre mondiale. Ce règlement a marqué également l'ouverture officielle de la phase "froide" de la guerre, caractérisée par un conflit idéologique et économique, soutenu par une course aux armements et par la mise en place d'autres institutions spécifiques de la "guerre froide", allant des pactes militaires, et des blocs politiques au mur de Berlin et à la diffusion par nous de l'image de l'autre présentée sous les traits archaïques de l'ennemi. Par ailleurs, aujourd'hui, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, élaboré à Helsinki en 1975 peut être considéré comme un chef d'oeuvre de recherche de la paix, qui a effectivement amorcé le processus de la fin de la Deuxième guerre mondiale. En particulier, il a mis en évidence la nature complémentaire des aspects militaires et politiques de la sécurité y compris les aspects économiques et culturels. Il l'a fait en insistant sur les deux volets du désarmement et des droits de l'homme.

On ne se souvient peut-être pas suffisamment que la première Déclaration des Droits de l'homme, associée à la Révolution française, a coïncidé historiquement avec des changements de la théorie et de la pratique militaire, représentée par la nouvelle institution de la conscription, l'appel obligatoire sous les drapeaux de tous les hommes aptes au service militaire.

L'Acte final d'Helsinki reflète à certains égards l'évolution de la doctrine des droits de l'homme, qui est passée des droits politiques et culturels purement individuels, reconnus dans les premières déclarations à des droits plus récents, relevant du domaine social et de l'environnement. Il a également ouvert la voie à un changement correspondant des concepts militaires, changement qui doit encore être conduit à pleine maturité.

Helsinki n'a été que le premier pas vers la fin de l'âge de glace politique de l'Europe. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a commencé son cours, toujours solidement ancrée dans les affres de la guerre froide.

Il s'agissait alors toujours de négocier collectivement entre deux côtés, en reconnaissant avec réalisme, du fait de leur participation, le rôle majeur joué par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques soviétiques socialistes dans les affaires européennes. C'est ce fait qui, paradoxalement, a donné à ceux qui se situaient en dehors des alliances militaires, la possibilité d'exercer leur rôle de pont.

Ce n'est qu'en décembre 1989, dans le port de Malte, fouetté par la tempête, que les successeurs des deux principaux protagonistes de Yalta ont, sans grande abondance de mots, dans un geste presque silencieux mais éloquemment informel, annoncé ouvertement la fin de la guerre froide et scellé l'événement qui a permis le démantèlement final de l'appareil qui l'a accompagné.

Je suis heureux d'avoir eu personnellement le privilège non seulement d'accueillir cette réunion, mais d'avoir été l'un des premiers à franchir la ligne de démarcation de Berlin, encore marquée par les résidus du mur et les droits des alliés occidentaux sur les deux parties de la ville.

Je me félicite que Malte ait été aussi le premier Etat étranger à recevoir officiellement la visite du président de l'Allemagne unie, débarrassée des dernières chaînes de la guerre mondiale. Les gros nuages qui avaient obscurci notre passé le plus récent se sont finalement dispersés.

Aujourd'hui, la tâche qui nous attend est nouvelle : commencer à édifier les institutions qui seront l'assise d'un nouvel ordre pacifique en Europe, non pas simplement dans une partie du continent, mais dans toute l'Europe quelque incertaines que puissent toujours en être ses frontières.

Monsieur le Président, dans ce contexte, je voudrais vous présenter trois remarques. La première est la suivante : le lien étroit établi, dans l'Acte d'Helsinki, entre les aspects militaires et politiques de la sécurité doit évidemment être maintenu, mais en mettant de plus en plus l'accent sur l'unification de la paix par la coopération.

La poursuite d'autres politiques de défense pour toute l'Europe doit progresser en s'accompagnant de plus en plus d'un engagement actif à construire prudemment les mécanismes de coopération.

L'économie n'est pas le seul facteur qui façonne notre existence, mais l'espace où la démocratie a encore besoin de se développer à l'unisson est peut-être la sphère des relations économiques.

Cela vaut, pour commencer, pour ce qui se passe à l'intérieur de chacun de nos pays. Les échanges économiques entre les Etats, nous le savons par expérience, ne sont pas toujours forcément le moyen d'un enrichissement réciproque. Ils peuvent facilement se transformer en moyen de subordination, s'ils ne se réalisent pas entre des systèmes compatibles.

Les possibilités de développement de réseaux commerciaux paneuropéens, fonctionnant dans des conditions équitables et non pas inégalitaires, seraient bien meilleures si nos systèmes économiques nationaux devenaient plus démocratiques.

J'insiste sur ce point car il ressort de notre histoire récente que le sort pour le meilleur ou pour le pire de la coopération internationale dépend autant de la dynamique interne des économies nationales que celles-ci dépendent de la conjoncture internationale.

L'élément le plus prometteur de la situation actuelle en Europe, du point de vue de l'instauration de nouveaux mécanismes de coopération, c'est la convergence croissante qui se manifeste entre tous les pays européens pour le choix d'un système économique mixte, combinant les forces du marché avec une stratégie sociale, dans lequel la production se place au service de la croissance humaine, personnelle et communautaire, plutôt qu'à celui de l'agrandissement de l'Etat ou du capital.

Mon deuxième point, Monsieur le Président, concerne le concept de sécurité. Dans son sens le plus large, je suppose que, par sécurité, on entend la certitude qu'on a qu'en cas de changement intérieur, ce changement survient parcequ'il est le fait de facteurs indigènes plutôt que le fait de facteurs extérieurs imposés et que, partant, ce changement résulte d'une évolution et non d'un cataclysme.

Inévitablement, cela signifie que la sécurité aura un aspect militaire aussi longtemps qu'existera la possibilité d'une menace extérieure. Cependant, cela ne signifie pas que la doctrine militaire en application jusqu'à aujourd'hui, doit continuer à être appliquée comme dans la phase passée de l'histoire européenne, sous réserve du seul changement du niveau des armements.

La sécurité peut être compatible avec un changement de système, par exemple grâce à la préférence donnée aux armes défensives, dénuées de caractère provocateur, par opposition aux armes de représailles. Le type d'armes choisi correspond normalement au type d'image de l'ennemi potentiel: le niveau des armes correspond à celui de l'objet potentiel du conflit

Cependant notre objectif doit consister à éviter, dans la mesure du possible, tout recours à la force ou à la menace de l'emploi de la force, explicite ou implicite. Il est difficile d'envisager de réaliser cet objectif sans convenir d'un système acceptable de règlement pacifique des différends. Or, deux réunions consacrées à l'étude de ce sujet, à Montreux en 1978 et à Athènes en 1984, n'ont pas enregistré de progrès significatifs.

Une troisième possibilité se présentera en janvier 1991, à Malte. Un troisième échec serait complètement incompatible avec la direction des événements en Europe que nous sommes en train de sceller ici, à Paris.

Un autre aspect de la sécurité que tout système acceptable doit respecter intéresse les petits Etats, inévitablement plus vulnérables dès lors qu'ils ne peuvent tabler sur des forces armées nationales puissantes. L'action agressive de l'Irak nous ouvre les yeux sur le besoin essentiel des petits Etats, qui doivent faire l'objet d'une considération particulière lors de l'élaboration d'un système réaliste de sécurité, susceptible peut-être d'anticiper les menaces et certainement d'y répondre rapidement.

Le troisième point que je voudrais aborder concerne la Méditerranée La reconnaissance, dans l'Acte final d'Helsinki, du fait que la sécurité et la coopération en Europe est liée à la sécurité et à la coopération de la Méditerranée reste aussi valable aujourd'hui que toutes les autres dispositions de l'Acte.

Des propositions ont été faites pour constituer des forums spécifiques chargés d'étudier les questions propres à la Méditerranée. Les difficultés auxquelles s'achoppe ce projet ne sont pas encore surmontées. Tant que ces forums n'auront pas été créés, la CSCE ne saurait se permettre d'ignorer les troubles qui affectent les Etats situés en bordure des mers qui baignent les rives méridionales de l'Europe.

A cet égard Malte a formulé, à plusieurs reprises, des propositions pour la mise en place d'un réseau d'institutions fonctionnelles pouvant constituer la base de la coopération en dépit de toutes les différences existantes. De toute façon le processus de la CSCE ne saurait être complet tant qu'il n'y aura pas de sécurité également dans la Méditerranée.

Monsieur le Président, Je n'ai pas besoin d'ajouter que Malte a l'intention de continuer à participer pleinement à la CSCE comme elle le fait dans d'autres organisations internationales. Modeste par sa taille et ses ressources, Malte reconnaît qu'il est nécessaire de contribuer de toutes les façons possibles à la satisfaction des exigences opérationnelles de ces organisations.

A la suite de la Réunion de Paris, ces exigences iront en augmentant forcément. Etant donné notre conviction que l'instauration du nouvel ordre de paix en Europe implique un engagement à assumer une part des responsabilités nouvelles, nous ne nous déroberons pas à ces responsabilités.

Le fait de rechercher une participation à part entière à la Communauté européenne ne diminue en aucune façon notre attachement à l'Europe en général, l'Europe de la CSCE, l'Europe de ses peuples. Nous estimons que le succès de la CSCE à Helsinki a été essentiellement dû au fait qu'elle reflétait les aspirations profondes des peuples de l'Europe.

Pour rester fidèle à cette idée initiale, l'édification de l'"Europea Major" ne saurait se faire sur le modèle périmé du code qui a présidé à l'édification des nations au dix neuvième siècle.

Elle ne saurait être simplement une affaire intergouvernementale, elle doit supposer l'ouverture de communications multiples, empruntant tous les types de canaux existants entre nos peuples.

Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions être véritablement certains que l'Europe aura cessé d'être un endroit où il est généralement dangereux de vivre, comme c'était malheureusement le cas au cours de la majeure partie de son histoire. Un tel événement ne manquerait pas de fortifier encore la gratitude que nous ressentons envers le gouvernement français et les autorités de Paris pour l'organisation de la présente Réunion, l'accueil réservé au flot de participants qui s'est déversé sur la Réunion et pour la généreuse hospitalité qui nous a été réservée; nous avons trouvé ici une heureuse combinaison alliant les ressources du coeur et de l'esprit, véritables symboles de l'esprit de la nouvelle "Pax Europea" que nous sommes venus proclamer ici. Je vous remercie.